

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Direction des Collectivités Locales

Adresse des bureaux : 5 rue Bardou-Job

PERPIGNAN

Bureau du contrôle administratif et de l'intercommunalité

Perpignan, le 10 septembre 2015

Ouverture au public : du lundi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Dossier suivi par :

Isabelle FERRON

☎ : 04.68.51.68.46

☎ : 04.68.51.68.29

✉ : isabelle.ferron@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ N° PREF/DCL/BCAI/2015253-0003

constatant la représentation-substitution de Perpignan Méditerranée à ses communes membres dans le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées et le changement de nature juridique du syndicat

**LA PRÉFÈTE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5212-16, L 5216-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1985 portant création du Syndicat Intercommunal du Canton de Toulouges et l'ensemble les arrêtés ultérieurs portant modification de composition, de compétences et de dénomination du groupement ;

Vu l'arrêté en date du 10 septembre 2015 portant extension des compétences et actualisation des statuts de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération (PMCA) ;

Vu la délibération en date du 8 juillet 2015 par laquelle le conseil communautaire de PMCA approuve la modification de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la communauté d'agglomération en préalable à sa transformation en communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que l'extension des compétences exercées par PMCA à la voirie ainsi qu'à l'éclairage public et à la prévention de la délinquance modifie la composition et la nature juridique du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRETE

Article 1 :

L'extension des compétences exercées par PMCA emporte la représentation-substitution de la communauté d'agglomération aux communes de Canohès, Pollestres et Toulouges au sein du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées pour la compétence relative à la voirie.

.../...



Article 2 :

L'extension des compétences exercées par PMCA emporte la représentation-substitution de la communauté d'agglomération aux communes de Canohès, Pollestres, Saint Feliu d'Avall, Le Soler et Toulouges au sein du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées pour la compétence relative à l'éclairage public.

Article 3 :

L'extension des compétences exercées par PMCA emporte la représentation-substitution de la communauté d'agglomération aux communes de Canohès, Pézilla la Rivière, Pollestres, Saint Feliu d'Avall, Le Soler et Toulouges au sein du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées pour la compétence relative à la prévention de la délinquance.

Article 4 :

La composition et les compétences du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées sont modifiées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 5 :

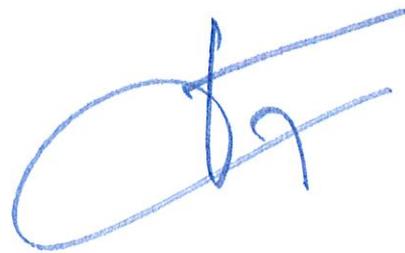
La représentation-substitution de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération à ses communes membres au sein du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées emporte le changement de nature juridique du syndicat qui devient mixte.

Article 6 :

En application de l'article L 5711-3 du CGCT, PMCA en représentation-substitution de ses communes membres dans le SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.

Article 7 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, M. le président du SIVOM Portes Roussillon Pyrénées, Messieurs les maires des communes membres, M. le président de PMCA ainsi que M. le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.



Josiane CHEVALIER

COMPOSITION ET COMPETENCES DU SIVOM PORTES ROUSSILLON PYRENEES

	1	2	3	4	5	6
CANOHES				X	X	X
PEZILLA LA RIVIERE						
POLLESTRES				X	X	X
SAINT FELIU D'AVALL						
LE SOLER						
TOULOUGES				X	X	X
PMCA	X (en représentation-substitution de Canohès, Pollestres et Toulouges	X (en représentation-substitution de Canohès, Pollestres, Saint Feliu d'Avall, Le Soler et Toulouges)	X (en représentation-substitution de Canohès, Pézilla la Rivière, Pollestres, Saint Feliu d'Avall, Le Soler et Toulouges)			

- 1 – Voirie : travaux, signalisation, et autres matériels, service propreté
- 2 – Eclairage public : entretien , maintenance
- 3 – Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
- 4 – Relais d'Assistantes Maternelles
- 5 – Centre de loisirs sans hébergement de Clairfont
- 6 – Crèches : gestion

